

**AVENANT N° 2 DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2015**

**A LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DES GARAGES DU CANTON DE VAUD  
DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2012**

---

Les parties signataires ont convenu des dispositions suivantes au 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

**Article 2 – CHAMP D'APPLICATION**

3. Les apprentis et les stagiaires ne sont pas soumis à la convention collective de travail.

**Article 35 - ADAPTATION DES SALAIRES**

Pour les employés en service soumis à la convention collective de travail, les salaires effectifs sont augmentés mensuellement de 70 francs.

Ainsi fait à Paudex, le 2 décembre 2014, en sept exemplaires originaux.

**UPSA-VD  
Union vaudoise des garagistes (UVG)**

Le président :  
N. LEUBA

Le secrétaire :  
J.-L. PIRLOT

**UNIA secrétariat central**

Le co-président central :  
R. AMBROSETTI

Un membre du  
comité directeur :  
A. FERRARI

**UNIA région Vaud**

Le secrétaire régional :  
J. KUNZ

Le responsable de l'Artisanat :  
M. ANTONINI